

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 5 mars 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/03/05-1/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210305-lmc100000021765-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/03/2021

Réception Préfet : 10/03/2021

Publication RAAD : 10/03/2021

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : LAVENKA Olivier

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

---

**OBJET :** Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux - Contrat cadre, programme d'actions.

Lors de sa séance du 14 juin 2019, l'Assemblée départementale a adopté le Fonds d'Aménagement Communal (FAC), dispositif contractuel à l'échelle des communes de plus de 2 000 habitants. La mise en œuvre de ce nouveau contrat a nécessité la modification du règlement du Contrat Intercommunal de Développement (CID), qui, désormais, s'adresse exclusivement aux EPCI. Dans ce cadre, depuis l'acceptation de sa candidature, le 3 juillet 2019, la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux a œuvré avec le Département à l'élaboration de son contrat et propose un programme d'actions découlant de son projet de développement.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7 /02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 14 juin 2019, relative à la modification du règlement du Contrat Intercommunal de Développement (CID) et du Fonds d'Équipement Rural (FER),

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et le plan d'actions prévisionnel, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Département à signer ce contrat au nom du Département,

Article 3 : de soutenir financièrement ce programme d'actions dans la limite d'une enveloppe globale de 2 284 525 €. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'action « CID de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux – DI 2020 ».

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne